

- INFORMATION PREALABLE A UN CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIERE (chantiers supérieurs à 30 m³ – Affouage non concerné)
- DECLARATION DE CHANTIER DE TRAVAUX FORESTIERS (chantiers d'exploitation supérieurs à 500 m³ et chantiers de travaux sylvicoles de surface > 4 ha. cf art R 718-27 du code rural)
- Cochez la case correspondante à votre projet

TRANSMISE A:

Commune(s) de:
(dans tous les cas)

Direction Départementale Du Travail, De l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) 18 rue François Mitterrand - Inspection du travail section agricole BP 878 08011 Charleville-Mézières Cedex (pour les seules déclarations)

TRAVAUX EFFECTUES PAR

Nom de l'entreprise:
Adresse:

Donneur d'ordre:

DESCRIPTIF DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE EXACTE DU CHANTIER, DES DEPOTS ET DES ITINERAIRES ENVISAGES POUR LE DEBARDAGE
(joindre une carte au 1/25 000^{ème} à l'appui du descriptif)

-
-
-

Demande d'un état des lieux préalables des voiries communales

NATURE DES TRAVAUX

- Débardage	-Nettoyage	- Transport
- Elagage	- Façonnage	- Chantiers de travaux sylvicoles
- Débroussaillage	- Ebranchage	- Autres:
- Ehouppage	- Conditionnement	

Quantitatif prévisionnel du chantier (m³, ha,...):

Moyens mécaniques utilisés pour l'extraction des bois (préciser le tonnage des engins):

-
-

DUREE DU CHANTIER

Date prévisible de début de chantier:
Date prévisible de fin de chantier:
Nb de salariés occupés sur le chantier (1) :

DATE ET SIGNATURE

ACCUSE DE RECEPTION (2)

Information reçue le:

Observations :

(signalisation des chantiers)

DATE ET SIGNATURE (2)

- (1) : pour les seules déclarations
(2) : pour les seules informations préalables

Nb : L'information préalable doit être déposée, faxée ou adressée en mairie dès la date d'exploitation connue et au plus tard 10 jours ouvrés avant le début des travaux